



**SYNDICAT
DES P&T**
achl
affilié à la **CGFE**

POSTFAX

No 71

Octobre 2022

**Les élections
du 25 octobre
2022**



**Editorial 2018-2022
le bilan d'une équipe**

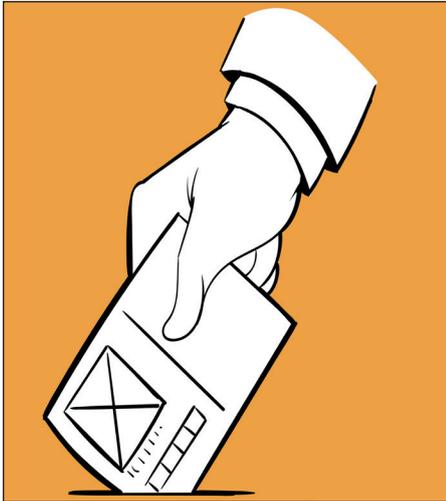
INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS
DE NOTRE NEWSLETTER



Scan Me

71e édition

CONTENU



IMPRESSUM:



ADRESSE:

POSTFAX
SYNDICAT DES P&T
B.P. 2550
L-1025 Luxembourg

TIRAGE

2000 ex

Imprimé au Luxembourg

Copyright © 2022 **Postfax**

- 3 - 4 25 octobre 2022 élections
- 5 Gilbert Goergen
Editorial 2018-2022
Bilan d'une équipe
- 6 Les candidats du Syndicat des P&T
- 7 Élections antérieures - Vue d'ensemble
- 8 L'enjeu des élections
- 9 Election des représentants des salariés
- 10 - 11 Les Brèves
- 12 Vertriebler Syndicat des P&T



**SYNDICAT
DES P&T** a.s.b.l.

25 OCTOBRE 2022

ÉLECTIONS

DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ENTREPRISE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'actuel mandat du Conseil d'Administration de l'Entreprise des P&T viendra à échéance fin 2022 et devra être renouvelé.

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'entreprise et contrôle la gestion du Directeur général.

Dans ce cadre, il

- définit la stratégie de l'entreprise,
- approuve, entre autres,
 - o les budgets annuels, les comptes annuels, l'affectation du bénéfice,
 - o l'organigramme général et l'état des effectifs du personnel,
 - o la constitution de sociétés filiales,
 - o la prise de participations dans des sociétés publiques ou privées ou la cession de participations,
 - o l'engagement ou le licenciement du directeur général,
 - o la fixation de la rémunération du directeur général et des autres directeurs, etc

Le Conseil d'Administration se compose de 16 membres dont

- 8 représentants de l'Etat,
- 2 représentants issus de la société civile (membres indépendants)
- 6 représentants du personnel de POST.



Les 2 représentants du personnel de droit public, à élire actuellement, en attendant l'issue du litige engagé en raison de cette répartition fortement viciée, sont élus au suffrage universel par tous les fonctionnaires et employés publics de l'Entreprise. Les 4 représentants des salariés ne sont pas directement élus par les agents de droit privé mais sont désignés par la délégation des salariés.

POSTFAX

Dans les prochains jours, tous les fonctionnaires et employés publics de l'Entreprise des P&T seront appelés à élire leurs, actuellement, 2 représentants au Conseil d'administration de POST pour une nouvelle période 2023-2027.

Le vote se fera par correspondance et au scrutin de liste. Chaque électeur disposera de 4 suffrages (ou voix) et pourra attribuer 1 à 2 voix aux candidats de son choix, jusqu'à concurrence des 4 voix dont il dispose.

L'électeur qui remplit le cercle de la case placée en tête d'une liste, ou qui inscrit une croix (+ ou x), attribue une voix à chacun des candidats de cette liste.

Les bulletins de vote vous seront adressés à votre domicile privé et devront être retournés au plus tard

mardi 25 octobre 2022

(le timbre à date du bureau expéditeur faisant foi)

ATTENTION : le mode des élections a changé : il ne s'agit plus d'une lettre recommandée, mais d'une LETTRE ORDINAIRE. Pour être 100% sûr que votre bulletin soit tamponné au plus tard le 25 octobre 2022, merci de le mettre dans une boîte aux lettres quelques jours avant, sinon il y a le risque que les bulletins soient écartés, comme c'était le cas pour 305 bulletins en 2017 !!

Leur seul but:

DÉFENDRE

- **vos droits acquis ;**
- **l'avenir d'une entreprise publique autonome**
- **l'opposition à toute privatisation, et toute tentative de privatisation, totale ou partielle, de POST Luxembourg**

Voilà pourquoi

**VOTEZ LES CANDIDATS
DU SYNDICAT DES P&T**





EDITORIAL

2018-2012

LE BILAN D'UNE ÉQUIPE

Deutsche Zusammenfassung

Die Mandate der Vertreter im Verwaltungsrat müssen erneuert werden. Jean-Marie Heyder, Gilbert Goergen, Raymond Juchem, Claude Ruckert und Patrick Clesse haben die letzten 5 Jahre die Interessen ALLER Angestellten der Post vertreten, egal ob privat oder öffentlich Angestellte oder Beamte.

GILBERT GOERGEN

Le mandat de cinq ans des membres du Conseil d'administration de POST viendra à échéance le 31 décembre 2022. Au nom de l'équipe constituée par Jean-Marie Heyder, Gilbert Goergen, Raymond Juchem, Claude Ruckert et Patrick Clesse, représentants du Syndicat des P&T, qui défendent les intérêts de tous les « postiers », aussi bien du statut public que du statut privé, je me permets de dresser ci-après un bilan, certes non-exhaustif compte tenu de la diversité des sujets traités au CA, mais néanmoins un bilan traitant des sujets en lien direct avec le personnel de POST Luxembourg.

En avant-propos, je profite également de rappeler brièvement les valeurs fondamentales défendues par le Syndicat des P&T englobant ses neuf organisations professionnelles et inscrites dans sa charte de gouvernance comme suit :

- **défendre les intérêts des agents de l'Entreprise ;**
- **promouvoir la solidarité et l'union de tous les agents des P&T ;**
- **maintenir et consolider l'unité des secteurs d'activités postales, financières postales et de télécommunications dans une seule et même entreprise publique ;**
- **maintenir et développer la mission de service public de POST.**

LES CANDIDATS DU SYNDICAT DES P&T AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES P&T FACE AUX GRANDS DÉFIS QUI NOUS ATTENDENT

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE ET EXPÉRIMENTÉE



Gilbert GOERGEN

Membre sortant du Conseil d'Administration
Président du Syndicat des P&T
Président de l'Association des Agents Techniques de l'Entreprise des P&T
Membre du groupe organisationnel du système d'évaluation



Raymond JUCHEM

Membre sortant du Conseil d'administration
Vice-Président du Syndicat des P&T
Président de la Bréifdréeschgewerkschaft



Guy MODERT

Président de l'Association des Universitaires de POST Luxembourg
Vice-Président et Conseiller juridique du Syndicat des P&T
Membre de la Commission disciplinaire de POST Luxembourg.



Daniel NESTLER

Secrétaire général du Syndicat des P&T
Président de l'Association des cadres de l'Entreprise des P&T
Membre du Comité éthique de POST Luxembourg

Élections antérieures - Vue d'ensemble

C'est pour la septième fois depuis la création de l'établissement public en 1992 que les agents de droit public sont appelés à élire leurs représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Ci-après figure une vue d'ensemble des résultats des élections antérieures.

Statut de la fonction Publique

Elections antérieures - Vue d'ensemble

Année	Liste électorale	Sièges obtenus / Nombre des sièges dédiés au personnel	Membres élus	Nombre d'administrateurs au CA	Bulletins émis	Bulletins remis	Taux de participation
2017	Syndicat des P&T	3/3	Juchem, Heyder, Ruckert	16	1.419	1.036	61%
2012	Syndicat des P&T	4/4	Goergen, Heyder, Kirsch, Ruckert	16	1.768	1.079	61%
2007	Syndicat des P&T	3/3	Goergen, Hencks, Kirsch,	12	1.922	1.358	71%
2002	Syndicat des P&T	3/3	Goergen, Hencks, Heyder,	12	1.955	1.536	79%
	AUPT	0/3					
1997	Syndicat des P&T	2/3	Goelff, Hencks	12	1.898	1.413	74%
	FSFL*	1/3	Nickts				
	AUPT**	0/3					
	OGBL	0/3					
1992	Syndicat des P&T	2/3	Goelff, Hencks	12	1.792	1.569	87%
	FSFL	1/3	Nickts				
	OGBL	0/3					

* FSFL: Fédération Syndicaliste des Facteurs Luxembourgeois,

**AUPT : Association des Universitaires de POST Luxembourg.



L'ENJEU DES ÉLECTIONS

L'une des premières missions du nouveau Conseil d'administration sera de redéfinir, moyennant analyse critique, les choix stratégiques de POST

Il est indispensable qu'une entreprise de l'envergure de POST Luxembourg dispose d'un plan d'orientation stratégique définissant les grands axes de la gestion à moyen et long terme, non seulement de POST Luxembourg en tant que telle, mais du Groupe POST Luxembourg tout en entier.

La performance financière de POST Luxembourg, prise dans son ensemble, est jusqu'à ce jour, restée plus ou moins acceptable, et ceci malgré le contexte de la pandémie dite « COVID-19 » pendant les années 2020-2021, et de la crise actuelle, en relation avec la guerre en Ukraine, les prix d'énergie flambants et la perte du pouvoir d'achat en allant de pair. Cette évolution favorable, même si en demi-teinte, résulte **surtout de la compétence, des efforts et du zèle des agents de POST Luxembourg à tous les niveaux**, malgré des contraintes, **des discriminations** et des conditions de travail qui génèrent de plus en plus de stress, du « burn-out », ne manquant pas d'impacter également leur **santé mentale**. Toujours est-il, et en dépit de toutes circonstances adverses, la très grande majorité de nos collègues postiers s'identifie toujours, et ce de manière exemplaire, à « leur » **Entreprise des Postes & Télécommunications**. Mais, **aucune discrimination ne sera plus acceptée !**

On ne saurait évidemment ignorer les défis qui, dans un marché totalement ouvert à la concurrence, ne font qu'augmenter **les risques pour POST** de perdre davantage de parts de marché et de chiffre d'affaires. Ce risque existe tant dans le

métier des télécommunications, dont la digitalisation tarde à prendre l'envol voulu, que dans le métier postal, en raison de la baisse structurelle des volumes de courrier, due entre autres au contexte pandémique des années antérieures et l'accélération des moyens de communications digitaux, surtout le courrier électronique.

S'y ajoutent les activités propres à POST Luxembourg transférées, ou dont le transfert est actuellement envisagé, soit à des filiales, soit à des sous-traitants !

Le résultat en est une baisse significative de la qualité de service, des recettes et, malheureusement, un accroissement parallèle du nombre de clients mécontents.

Les représentants du personnel au Conseil d'administration, **fort de leur sens de responsabilité sociale d'entreprises**, seront donc appelés à veiller à un équilibre harmonieux entre l'économique, l'écologique et le social, entre les attributions commerciales et les missions de service public de POST Luxembourg, dans l'intérêt bien compris et du respect de la satisfaction de nos clients.

Chers collègues postiers, soyez rassurés, les représentants du Syndicat des P&T au Conseil d'administration ne manqueront pas à leur besogne, et interpellent le Comité exécutif, et surtout le Directeur général, au moindre doute leur apparaissant dans chacun des dossiers leur soumis !

Pour le Syndicat des P&T et ses représentants au Conseil d'administration, le nouveau mandat de cinq ans sera l'occasion :

- de consolider le statut de l'entreprise publique autonome ;
- de maintenir l'unité des métiers postaux, financiers postaux et de télécommunications dans une seule et même entreprise publique ;
- d'assurer de bonnes conditions de travail, sans discriminations aucunes, et quelque soit leur statut, à tous les agents de POST Luxembourg. »



La paix sociale est à ce prix

Voilà pourquoi le personnel a besoin de représentants compétents et expérimentés

Votez les candidats du Syndicat des P&T

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS au Conseil d'Administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications Election du 25 octobre 2022

Les 4 représentants des salariés ne sont pas directement élus par les agents de droit privé, mais sont désignés par la délégation des salariés.

La délégation des salariés se compose depuis les dernières élections en 2017 de 16 membres.

- Syndicat des P&T (7 membres)
- L.C.G.B. (6 membres)
- O.G.B.L. (3 membres).



Julien DIDIER



Jean-Paul GRETHEN



Yves SCHMIT



Alain SONDAG

Parmi les 6 membres représentant le personnel au Conseil d'Administration de POST Luxembourg 4 représentants des salariés seront élus de manière indirecte par les 16 membres de la Délégation des Salariés.

Fir eng kompetent Verriedung vum Personal

LES BRÈVES

Le Syndicat des P&T assume sa Responsabilité sociale d'entreprises (RSE)

Lors de la récente réunion du Comité fédéral de la CGFP, dont le Syndicat des P&T est partie, portant essentiellement sur l'Accord dit « tripartite », le Syndicat des P&T a assumé pleinement et intégralement sa Responsabilité sociale d'entreprises (RSE) en approuvant et en supportant, à l'instar des autres organisations membres de la CGFP, ledit Accord « tripartite ».

En ce faisant, le Syndicat des P&T a fait économiser non seulement aux ménages, mais encore et surtout aux entreprises luxembourgeoises, dont l'Entreprise des Postes & Télécommunications (POST Luxembourg), des millions d'euros, à titre de frais d'énergie, de gaz et d'électricité.

Le Syndicat des P&T avait déjà fait preuve de cette même attitude de responsabilité sociale d'entreprises, en supportant, vers mi-juillet dernier, les propositions du Directeur général afin de contribuer à réduire les provisions, se cumulant entretemps à plusieurs millions d'euros, pour congés non pris, en matière de CET / RET (voir Postfax N° 70).

Par cette attitude socialement responsable, le Syndicat des P&T a fait en sorte que la Direction générale de POST Luxembourg puisse réaliser des économies substantielles, au point de lui aider à éviter de « virer au rouge » à la fin de l'exercice 2022, et ce en dépit des multiples discriminations lui opposées, de longue date, par le Directeur général, au préjudice de ses membres Agents de droit public, ayant fini par culminer dans l'Arrêté ministériel du 1er août 2022 ayant fixé la répartition des sièges des représentants du personnel au Conseil d'administration à « 2 / 4 » au détriment des représentants du personnel tombant sous le statut de la Fonction publique !

Preuve, si besoin il en fallait encore, qu'une fonction syndicale efficiente, constitue la condition sine qua non, d'une politique de Responsabilité sociale d'entreprises (RSE) efficace !

Si le Directeur général avait bien su compter ...

Comme déjà rapporté dans le Postfax N° 70, le Syndicat des P&T avait initié un litige sectoriel collectif, sur base de la loi modifiée du 16 avril 1979, dite « Loi Grève fonction publique », fin 2015, au vu de l'inaction du Directeur général à voir résoudre la problématique des « engagements illicites », réalisées en violation de l'Article 24. § (1) de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications (dite : « Loi POST »), ayant stipulé, jusqu'à la réforme législative du 15 mars 2016, que : « Le régime des agents de l'entreprise est un régime de droit public ».

Or, en dépit de la demande formelle du Conseil d'administration au Directeur général, dans sa réunion du 21 octobre 2015, dans le cadre des discussions sur le Plan de recrutement 2016, de résoudre cette problématique des « engagements illicites », de concert avec les représentants du personnel, il s'est avéré, dans le cadre d'un rapport intermédiaire, début 2016, que déjà à l'époque quelque 350 emplois au sein de POST Luxembourg, auraient dû être « régularisés », ceci alors que, dans la grande majorité des cas, des titulaires de postes d'agents de droit public, partis à la retraite furent systématiquement remplacés par des salariés, et ce sans base légale aucune de ce faire !

Par conséquent si le Directeur général avait daigné faire suite, au moins à cette obtempération du Conseil d'administration de l'époque, le décompte des effectifs respectifs, afin de déterminer les sièges revenant aux représentants du personnel respectifs au Conseil

d'administration, ne se serait pas chiffré à 1.111 / 1.804, au préjudice des représentants du personnel tombant sous le statut de la Fonction publique. Dans ce cas, un effet de contrebalance, à hauteur de 350 unités respectives, aurait été mis en compte de sorte que les chiffres des effectifs respectifs se seraient présentés comme suit :

- Agents de droit public : $1.111 + 350 = \mathbf{1.461}$;
- Agents salariés : $1.804 - 350 = \mathbf{1.454}$!

Les chiffres présentés par le Directeur général au Ministre de l'Economie le 19 juillet dernier, afin de parvenir à l'arrêté ministériel du 1er août 2022, ayant fixé le nombre des représentants du personnel respectifs au Conseil d'administration à « 2 / 4 », **au détriment des agents de droit public**, sont dès lors, si preuve il en fallait encore, à considérer comme **profondément viciés** ! Si le Directeur général avait bien livré des chiffres corrects au Ministre de l'Economie, la parité « 3 / 3 » des représentants du personnel au Conseil d'administration aurait pu être préservé, et toutes les **discussions autour de discriminations** d'un statut du personnel de POST Luxembourg à l'égard d'un autre auraient pu nous être évitées !

Que Monsieur le Directeur général réfléchisse bien à qui en incombe la responsabilité !

Rappel des dispositions concernant les Travaux Planifiés

La notion de « travaux planifiés » a été introduite pour des travaux qui entrent dans les attributions normales d'un agent, mais qui ne peuvent pas être effectués pendant son horaire de travail régulier.

Ces travaux, qui peuvent provoquer une modification temporaire du plan de travail d'un agent, sont prévus pour des migrations, des maintenances ou d'interventions techniques, des foires, des visites à Luxembourg de chefs d'Etat étrangers, de réunions internationales, de congrès ou de manifestations religieuses, culturelles ou sportives, de réunions lors de présidences de l'Union Européenne, etc. Bref, pour des événements exceptionnels ou des interventions qui ne peuvent pas être faites pendant l'horaire normal d'un agent.

Dans cette optique, les travaux planifiés sont limités à un maximum de huit fois sur une période de référence de quatre mois. Il va sans dire que les lois en matière de temps de travail doivent toujours être respectées.

Conclusion : c'est pour des événements extraordinaires limités et les travaux planifiés ne peuvent donc en aucun cas faire partie d'un roulement régulier sur un plan de travail.

Pour plus d'information veuillez vous référer à la Circulaire 79 du 14 juillet 2015.

POST Digital – sous contrôle chinois, à terme ?

Après l'échec cuisant du projet AMDOCS, qui avait déjà coûté plusieurs millions d'euros à POST Luxembourg il y a quelques années, la digitalisation de POST Luxembourg et du Groupe POST Luxembourg passera à l'avenir, c'est quasi de « notoriété publique » auprès de la grande majorité de nos collègues postiers, par le biais du Projet TETRA. Mais ce grand projet stratégique semble, lui-aussi, être, en quelque sorte, doté « d'ailes de plomb », tellement il a des difficultés pour démarrer, pour prendre son envol !

Il est désormais également de notoriété publique, tel que cela résulte d'un article publié récemment par un média journalistique d'investigation en ligne, et rédigé par un journaliste ayant déjà fait publier plusieurs articles sur POST dans un hebdomadaire du pays luxembourgeois, paraissant les vendredis, que le Projet TETRA est réalisé à l'aide, et sous les auspices, d'un équipementier de télécommunications d'origine chinoise, qui s'appelle désormais, pudiquement « *Whale Cloud* »¹ (tiens, il semblerait quand-même que la chasse à la baleine soit désormais proscrite ... ?)

La dénomination sociale originale dudit équipementier chinois est cependant « ZTE Soft Technology ». Or, cet équipementier avait déjà contribué à développer la technologie « soft » de la plate-forme du jadis quatrième opérateur mobile de télécommunications luxembourgeois, il y a également quelques années, et dans lequel POST détenait une part prédominante. Or, il est toujours bien connu par quel « crash », pas « soft » du tout, ce quatrième opérateur mobile de télécommunications a fini, avec les « dommages collatéraux » importants, notamment financiers, en ayant résulté dans le chef du Groupe POST Luxembourg !

Mais qui est cette fameuse « *Whale Cloud Technology Luxembourg* », anciennement ZTE Soft Technology s.à r.l. ? Un bref regard dans le Registre de Commerce et des Sociétés suffit pour se rendre compte que celle-ci est détenue à 100% par la société de droit néerlandais **ZTEsoft Netherlands B.V.** (*Besloten Vennootschap*), immatriculée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas².

A partir de là, la recherche devenait cependant plus compliquée, étant donné que pour ce faire, il conviendrait de maîtriser la langue de van Dyck.

Heureusement qu'il y a « Dr. Google », et celui-ci nous révèle que la société-mère du Groupe ZTE est constituée par la société de droit chinois **ZTE CORPORATION**³, avec siège social à Shenzhen, Province du Guangdong (tiens, n'est-ce pas une région chinoise où un ancien Vice-Premier ministre **socialiste**, aussi ancien ministre de tutelle de POST Luxembourg, s'était souvent « baladé⁴ »... ?) Le capital social de cette société est certes coté, à raison de pratiquement 70%, en « *free-float* », à la Bourse de Hong-Kong, mais il y a quand-même l'un ou l'autre actionnaire chinois de référence, de taille⁵.

Parmi ceux-ci, ne citons que **CHINA INVESTMENT CORPORATION**, (CIC), le fonds d'investissement souverain chinois, dépendant à 100% du Gouvernement de la République dite « Populaire » de Chine, et rapportant directement au Conseil d'Etat (« *Council of State* ») du **gouvernement communiste chinois**, avec quelque 940 millions de dollars sous gestion⁶. Ce fonds d'investissement se désigne lui-même, toujours selon « Dr. Google », comme un « *responsible investor* » !

Donc, les futurs services ICT de POST et du Groupe POST Luxembourg, seront-ils contrôlés, certes de façon « *responsible* », à terme, par le « **Dragon Rouge** », l'« **Empire du Milieu** » ?

¹ reporter.lu : La digitalisation sous ascendant chinois, accédé le 29.09.2022

² Luxembourg Business Registers (LBR): Whale Cloud Technology Luxembourg s.à r.l., numéro RCS: B215222, accède le 04.10.2022

³ www.zonebourse.com/cours/action/ZTE-Corporation-6495034/societe/, accédé le 04.10.2022

⁴ Voir, à titre d'exemple: www.cc.lu/toute-linformation/actualites/detail/successful-mission-confirmed-china-is-still-on-the-radar, ou encore www.land.lu/page/article/103/337103/FRE/index.html, accédés le 06.10.2022

⁵ Idem note 3

⁶ https://de.wikipedia.org/wiki/China_Investment_Corporation, accédé le 06.10.2022

VERTRIEDER SYNDICAT DES P&T



Günter MIRKES, Emmanuel CHAUSSIN, Udo FELL, Daniel NESTLER, Gilbert GOERGEN, Raymond JUCHEM, Guy MODERT, Tiago REIS DA COSTA
Absents sur la photo : Yves SCHMIT, Aldain SONDAG, Jean-Paul GRETHEN et Julien DIDIER